|  |  |
| --- | --- |
| **THEME D’ETUDE ANNUEL** | **FRANCE ET MONDE DEPUIS 1945** |
| **Thème 2** | **VIVRE EN FRANCE EN DEMOCRATIE** |

*Commentaire de document*

|  |  |
| --- | --- |
| **Titre** | **Examen à l’Assemblée nationale du projet de loi sur la parité aux élections** |
| **M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur-** Il y a 55 ans, les Françaises obtenaient enfin le droit de vote. Mais alors qu'elles représentent 53 % du corps électoral et 44 % de la population active, elles ne constituent que 10 % des députés, 6 % des sénateurs, 8 % des maires et 6 % des conseillers généraux. C'est dire que le principe d'égalité formelle reconnu par le Préambule de la Constitution ne parvient pas à s'ancrer dans la réalité.  Le fait que les hommes s'investissent dans la sphère publique et les femmes dans la sphère privée a été longtemps considéré comme relevant de l'ordre naturel des choses. Le poids de l'histoire, de l'idéologie, de la culture, les inégalités persistantes dans le domaine économique et social, le rapport des hommes au pouvoir constituent autant d'obstacles sur la route des citoyennes. Mais parce que les femmes y sont trop peu nombreuses, les assemblées représentatives ne sont pas suffisamment à l'image des populations. […]. Dès le 8 décembre 1999, le conseil des ministres a adopté un projet de loi ordinaire et un projet de loi organique ; si le Parlement les accepte, la parité sera instaurée dans tous les scrutins de liste.  Ce principe de parité se fonde sur un fait incontestable : l'humanité est faite d'hommes et de femmes qui concourent ensemble et complémentairement à la pérennité de l'espèce humaine. Il leur appartient donc de concourir ensemble et complémentairement à la conduite des affaires de la cité. Certains objectent que réserver une place particulière aux femmes serait prendre le chemin de la représentation obligatoire des minorités. Mais les femmes ne constituent pas une catégorie ! La parité traverse toutes les catégories, qu'elles soient politiques, sociales, d'origine, de croyances... La sous-représentation des femmes est un défi jeté à l'universalisme républicain ; la parité est le seul moyen de le relever - et non l'instauration de quotas - en restant fidèle au principe d'égalité. | |
| ***Source :*** extrait de l’audition de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, dans le cadre de l’examen par l’Assemblée nationale du projet de loi sur la parité aux élections, 15 décembre 1999, consulté sur le site de l’Assemblée nationale. | |

Après avoir présenté le document, vous en ferez un commentaire organisé (présentation du document, informations relevées, intérêt et limites du document) en lien avec le thème d’étude auquel il se rattache. Vous mobiliserez les connaissances du programme qui vous permettent d’expliquer le document.

Rappel :

* Temps de préparation : 15 minutes
* Temps d’exposé : 15 minutes
* Ne pas écrire sur le sujet
* Sujet à rendre à l’interrogateur

**LA QUESTION D’EMC NE DOIT PAS FIGURER SUR LE SUJET**

**La question est posée à l’oral durant l’entretien**

Question EMC : « les assemblées représentatives ne sont pas suffisamment à l'image des populations » : précisez quels sont, selon vous, les moyens dont disposent les citoyens pour s’exprimer dans le cadre de la démocratie représentative.